



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
**COMMUNE D'ILLE SUR TET**  
**SEANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

**Date de convocation :**  
07/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

En exercice : 29

Présents : 23

Votants : 28

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Caroline PAGÈS, Naïma METLAINE, Alain MARGALET, Raphaël LOPEZ, Annabelle ALESSANDRIA, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Armande IGLESIAS, Maryse NOGUÈS, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Caroline MERLE, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Thierry COMES, Clara ROSE, Yasmine SEBAHOU, Jean-Philippe LECOINNET, Vanessa DENAYRE, Nicole HERRISON, Bernard COURCELLE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Jérôme PARRILLA (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Denis OLIVE (pouvoir à Claude AYMERICH), Mélissa OBBIH (pouvoir à Annabelle ALESSANDRIA), Damien OTON (pouvoir à Caroline PAGÈS), Danielle POUDADE (pouvoir à Jean-Philippe LECOINNET).

Absent : Daniel RENOULLEAU

Mr Yasmine SEBAHOU a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2022/84 : VENTE D'UN TERRAIN AGRICOLE**

La commune est propriétaire de la parcelle AI 195, d'une surface de 3706 m<sup>2</sup>, au lieu-dit la Batllia. Cette parcelle est inculte et est impactée d'un pylône électrique.

La SARL DANJACK qui est propriétaire des parcelles voisines souhaitait l'acquérir, dans le cadre du développement de son exploitation agricole.

La SAFER a été contactée afin de connaître le prix du marché dans le secteur concerné. La réponse a été : « Les références dans ce secteur - sans déplacement, donc sans prise en compte de l'état actuel du bien, de spécificités du bien (accès, irrigation) ou d'occupation de tout nature – font état d'une fourchette de prix de 12 000 €/ha à 17 000 €/ha ».

Le Maire propose donc de vendre la parcelle, inutilisée et non entretenue, à 12 000 €/ha, soit 4 447,20 € la parcelle.

Le Maire demande à l'assemblée de se positionner.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

- **VALIDE** la vente à la société DANJACK de la parcelle AI 195 pour un montant de 4 447,20 €
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN  
SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 14 décembre 2022

Le Maire

  
William BURGHOFFER



Accusé de réception en préfecture  
066-216600882-20221215-2022-84-DE  
Date de télétransmission : 15/12/2022  
Date de réception préfecture : 15/12/2022